

# Missions nationales et européennes de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution

**L**e 19 juin dernier, l'ACPR a publié un document qui réaffirme son identité institutionnelle et ses missions.

L'ACPR, en charge du contrôle des banques et des assurances, est une autorité administrative adossée à la Banque de France, c'est-à-dire que celle-ci lui procure ses moyens, notamment humains et informatiques.

L'ACPR exerce une supervision globale et intégrée dans un cadre européen, contribuant à la stabilité financière, à la protection des clients, ainsi qu'à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

Avec l'évolution de l'environnement ces dernières années (MSU), des techniques et des pratiques, et des missions mêmes de l'ACPR, il devenait impératif de redéfinir ses missions, nationales et européennes.

Le document met en relief le caractère intégré des activités de l'Autorité et la transversalité de ses compétences. Il la positionne résolument comme force de proposition et d'action au sein de l'Union européenne et des instances internationales.

## UNE IDENTITÉ ET DES MISSIONS CONSOLIDÉES

### LES MISSIONS DE L'ACPR

- Contrôler l'application de la réglementation prudentielle du secteur financier pour :
  - assurer la continuité des activités des banques et des assurances
  - lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme
  - protéger la clientèle
  - préserver la stabilité financière
- Résoudre les crises en limitant au maximum le recours au soutien financier public
- Représenter la France en tant qu'autorité de contrôle aux niveaux international et européen

### LES VALEURS DE L'ACPR

- Servir l'intérêt général
- Se concerter avec l'ensemble des autorités monétaires et financières
- Être à l'écoute de la clientèle pour mieux la protéger
- Entretenir un dialogue constant avec les professionnels du secteur financier
- Développer les compétences de nos collaborateurs par la formation et la diversité des parcours professionnels

### LA VISION DE L'ACPR

- Être un superviseur intégré banque-assurance, adossé à la banque centrale
- Apporter une contribution importante aux mécanismes de supervision et de résolution bancaires européens (MSU et MRU)
- Contribuer à la stabilité et au développement des établissements financiers, banques et assurances
- Rendre plus sûr l'usage des produits et services financiers
- Améliorer la régulation internationale du système financier

### L'EXPERTISE DE L'ACPR

- Une institution qui réunit les autorités de contrôle et d'agrément de la banque et de l'assurance
- Une capacité à tirer les leçons de la crise grâce à des compétences élargies :
  - à la stabilité financière et à la protection de la clientèle, en 2010
  - à la résolution bancaire, en 2013
  - à la résolution des assurances, en 2016
- Une capacité à s'adapter à un environnement changeant et aux innovations

Retrouvez l'intégralité du document de référence *Les Missions nationales et européennes de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution*, rédigé par Emmanuel Carrère avec la contribution de l'ensemble de l'ACPR et de certaines directions de la Banque de France, également disponible [en anglais](#).